

LES COMMUNES NOUVELLES ET L'ADRESSE

Quelles solutions ?



LA POSTE

Améliorer l'adressage de la commune : préparer l'avenir



L'adresse est une donnée utile aux citoyens, aux collectivités locales et plus largement à tous les acteurs économiques. Elle permet aussi d'augmenter l'attractivité économique et touristique d'un territoire

2 opportunités pour améliorer l'adressage



Dans le cadre du déploiement de la **fibres optique**, seules les adresses disposant d'un numéro et d'un nom de voie pourront être raccordées au très haut débit



La création de **communes nouvelles**

Les communes nouvelles

**317 communes nouvelles créées en 2016
constituées de plus de 1000 communes**

3 communes nouvelles après le 1.1.16

**IL FAUT PROFITER DE LA CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE
POUR AMELIORER L'ADRESSAGE**

Les utilisateurs de l'adresse et les difficultés à résoudre

Conséquences des regroupements de communes :

Modification du nom de la commune

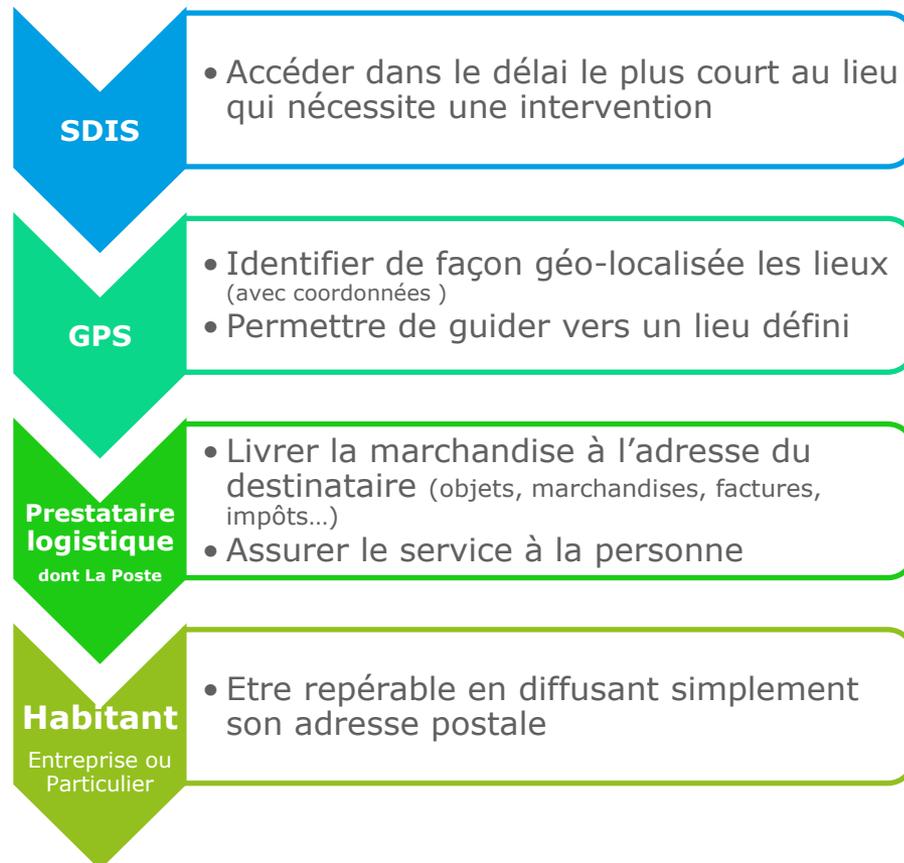
Homonymie des voies : une même adresse pour plusieurs lieux physiques



Impacts :

- en termes de services (difficulté à localiser le bénéficiaire du service)
- économiques
- de sûreté et de sécurité des biens & personnes

Diversité des acteurs concernés



**317 communes nouvelles
= 5 300 voies en doublon strict**

16 voies en doublon
par commune nouvelle en moyenne

4 % des communes nouvelles comptabilisent
53 % des voies en doublon
Soit 117 voies en doublon en moyenne



A lui seul, le Maine et Loire (49) compte
25 communes nouvelles et 2189 doublons

Les solutions à mettre en place

La solution idéale : Renommer les voies homonymes

Le problème majeur des communes nouvelles concerne les **voies de même nom** sur les anciennes communes

Exemple : La **RUE DE L'ÉGLISE** existe désormais 5 fois sur la commune nouvelle de **Charny-Orée de Puisaye**

Chaque voie doit avoir un libellé unique, c'est la garantie de pouvoir parvenir sur le lieu recherché dans les meilleures conditions.

Les habitants changent déjà de nom de communes : renommer les voies, c'est l'opportunité de remettre à plat l'adressage dans la commune.

Attention ! le code postal ne change pas

Une solution complémentaire : maintien du nom de l'ancienne commune

Les habitants sont attachés au nom de leur ancienne commune et souhaitent pouvoir conserver la mention de celle-ci dans leur adresse

Solution :

la **commune**, anciennement positionnée dans la dernière ligne d'adresse (ligne 6), remonte en ligne 5 et cède sa place à la **commune nouvelle**

AVANT



APRES



Une exception : la commune siège de la commune nouvelle

Les solutions mises en place au 1^{er} janvier 2016

- Dès le 1^{er} janvier 2016 les machines de traitement du courrier et des colis reconnaissaient les communes nouvelles
- Début mars 2016, les fichiers adresses diffusés mensuellement par La Poste sont à jour des communes nouvelles et des communes déléguées

VOUS AIDER À GÉRER UN PROJET D'ADRESSAGE

Pour vous accompagner dans votre projet d'adressage
La Poste et l'IGN vous proposent le Guichet Adresse
<https://adresse.data.gouv.fr/>
Rubrique «Contribuer»

Un référentiel des adresses

**LISTER LES ADRESSES
DE LA COMMUNE**

Diagnostic des adresses

**VOIR LA PERFORMANCE
DES ADRESSES DE LA
COMMUNE**

Positionner, Dénommer
et numéroté une voie

**CRÉER OU MODIFIER
UNE ADRESSE**

Éditer les délibérations
et arrêtés d'adressage

**ÉDITER DES DOCUMENTS
ADMINISTRATIFS**

Communiquer les adresses

**DIFFUSER LES
NOUVELLES ADRESSES**

**LA POSTE,
SPÉCIALISTE DE L'ADRESSE
POUR UNE SOLUTION SUR MESURE**

Dans le prolongement des préconisations de La Poste,
L'Association des Maires de France
publie sur son site une note sur
« Les communes nouvelles et l'adresse »

http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?doc_n_id=13703

Contact La Poste mairies.sna@laposte.fr